

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 JANVIER 2025

**LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SEPT du mois de JANVIER à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 21 janvier 2025. Une version modifiée du projet de délibération n°13 est remise sur table avant le début du conseil.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

**MEMBRES PRESENTS** : Lamine NAHAM – Maire,  
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT – Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Nicolas CHAUVET - Boris BATAIS Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

**MEMBRE(S) EXCUSE(S)** : Christophe BOUJON - Ozkan ERTURK – Gulden CIKCIKOGLU - Gilles ERNOULT.

**MEMBRE(S) ABSENT(S)** : Ali ESSARROKH

**MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S)** : Amine KARIM

**DEPOT(S) DE POUVOIR(S)** :

Christophe BOUJON, excusé, a donné pouvoir à Véronique PINEAU pour voter en son nom ;

Ozkan ERTURK, excusé, a donné pouvoir à Izzet ALBAYRAK pour voter en son nom ;

Gulden CIKCIKOGLU, excusée, a donné pouvoir à Frédéric CHAMARD pour voter en son nom ;

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Boris BATAIS pour voter en son nom.

**ELECTION DU SECRETAIRE**

Sébastien BOUSSION ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 21 et 28 janvier, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

## ORDRE DU JOUR

1 – Adoption du Procès-Verbal du 20 décembre 2024.

N°	DELIBERATIONS	DECISIONS
2	Commission consultative des services publics locaux : Modification de composition.	<b>Adoptée</b>
3	Numérique : Représentation de la Ville à « Villes Internet ».	<b>Adoptée</b>
4	Sports : Représentation de la Ville à l'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport)	<b>Adoptée</b>
5	Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux : Modification.	<b>Adoptée</b>
6	Finances : Indemnités pour frais de représentation du Maire – Exercice 2025.	<b>Adoptée</b>
7	Finances : Mandat spécial – Déplacements de M. le Maire dans le cadre des activités de l'association « Ville et Banlieue » année 2025.	<b>Adoptée</b>
8	Mobilités : Adhésion au réseau « Vélo et Marche ».	<b>Adoptée</b>
9	Finances : Budget Principal exercice 2025 – Adhésion à différents organismes – Autorisation de signature.	<b>Adoptée</b>
10	Personnel : Information sur le rapport social unique 2023.	<b>Pris Acte</b>
11	Personnel : Adhésion plateforme de services d'ALM – Conseiller Prévention.	<b>Adoptée</b>
12	Jeunesse : Attribution d'aides dans le cadre du Plan Jeunesse.	<b>Adoptée</b>
13	Installations classées pour la protection de l'environnement : Demande d'autorisation de la société Paul GRANDJOUAN SACO pour la création d'une unité de broyage de papiers 16 rue du Rocher – ZAC de l'Aubinière – Avis.	<b>Adoptée</b>
14	Tranquillité et sécurité publiques : Mise en place du procès-verbal électronique (PVe) – Convention avec l'ANTAI.	<b>Adoptée</b>
15	Plateforme Fourrière Véhicules : Convention de mise à dispositions de service relatif au service commun de l'accueil de véhicules en fourrière avec la Ville d'Angers.	<b>Adoptée</b>

16	Mobilités : Aide à l'achat des équipements de sécurisation du vélo – Renouvellement du dispositif.	<b>Adoptée</b>
17	Mobilités : Aide à l'achat des équipements de sécurisation du vélo.	<b>Adoptée</b>
18	Communauté urbaine Angers Loire Métropole : Présentation du rapport d'activité 2023.	<b>Pris Acte</b>

**Questions Diverses :**

- Arrêtés Art. L2122.22 : Modification règlement du cimetière.

**Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.**

Pour Extrait certifié conforme  
TRELAZE, le 28 janvier  
Le Maire,  
Lamine NAHAM

